

JAL 1914

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.  
Réclames..... 25 c.

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant.  
Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez Lacroix et Co, rue Notre-Dame-des Victoires, 46; et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAYAT, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESSNEAUX, 3, CHEZ AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire. Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

Flampan, imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 12 fr.  
Six mois..... 7 fr.  
Un numéro du journal..... 30 c.  
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

NOTE. — L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 7,897 fr., versés par 44 déposants dont 10 nouveaux.

Il a été remboursé 5,448 fr. 28 c.

\* \* Le Tribunal a fixé sa rentrée au lundi 7 novembre prochain. Une messe du Saint-Esprit sera célébrée à dix heures précises, par M. le curé de Saint-Basile assisté de M. le chapelain de la Maison d'Arrêt, dans la salle d'audience du Palais de Justice. M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le lieutenant de gendarmerie, M. le Juge de paix et MM. les Membres de la justice de paix du canton d'Étampes, MM. le président et les Membres du bureau d'assistance judiciaire, et tous les fonctionnaires se rattachant à l'administration de la justice, ont reçu des invitations particulières; des places leur seront réservées, ainsi qu'aux dames qui voudraient honorer de leur présence cette cérémonie. Une quête sera faite au profit des prisonniers.

Police correctionnelle.

AFFAIRES A JUGER

En l'audience du Mardi 8 Novembre 1855.

- Eugénie LANGLAIS, à Étampes; vol.
- Guillaume MONCOURANT; outrage public à la pudeur.
- CORBIN, journalier à Étampes; diffamation et injures publiques, envers M. le Juge-de-Paix d'Étampes, pour des faits relatifs à ses fonctions, et envers un particulier.
- Dame CHAUVER, boulangère à Étampes; tromperie sur la quantité de la marchandise livrée.
- Audience du mercredi 9 novembre.
- Affaires remises de la dernière audience.
- TREMBLAI, boulanger à Milly; — dame DUVERGE, boulangère à Maisse; tromperie sur la quantité de la marchandise livrée.
- DECROIX père, à Brières-les-Scellés; coups.
- GAGNARD, boulanger à Etrelchy; rébellion et outrage envers M. le commissaire de police cantonal d'Étampes dans l'exercice de ses fonctions.

— PILLIAS et sa femme, légumiers à Étampes; outrage public envers le vérificateur des poids et mesures dans l'exercice de ses fonctions.

— MORTZ, journalier à Étampes; chasse sur le terrain d'autrui, et outrage envers un garde dans l'exercice de ses fonctions.

École de Sourds-Muets, A NOGENT-LE-ROTROU.

Nous accueillons avec plaisir la lettre suivante sur un établissement philanthropique qui a progressé sans bruit, et qui aujourd'hui fait honneur au département l'Eure-et-Loir.

Nogent-le-Rotrou, 20 octobre 1855.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'appeler l'attention de vos lecteurs sur une classe d'infortunés bien intéressante et beaucoup plus nombreuse qu'on ne le pense généralement.

Directeur d'une école de Sourds-Muets, je suis à même d'étudier et de connaître la position spéciale et les besoins de ces pauvres enfants, dans nos contrées.

Les familles auxquelles je m'adresse et que Dieu éprouve en leur envoyant un enfant sourd-muet, n'ont connu jusqu'ici d'autre alternative que de l'envoyer à Paris, si leur état de fortune le leur permet, ou de le laisser vieillir dans une ignorance sauvage, si elles sont pauvres ou dans une position modeste.

A Paris, les pensions sont très-élevées; l'instruction est à peu près passable, c'est tout ce qu'on peut dire de plus flatteur.

L'éducation morale et religieuse est médiocre et insuffisante, surtout pour un Sourd-Muet.

Un seul armoirier, qui joint à ses fonctions celle du prédicateur de Stations dans les diverses églises de Paris, est chargé de donner, aux enfants des deux sexes et aux approches de la première communion seulement, l'instruction religieuse et morale. Aussi, malgré son zèle et son aptitude, ne peut-il étendre sur ces âmes desheritées qu'une couche légère d'une instruction vague et froide bientôt effacée par le plus petit frottement du monde et des passions.

Dans cet état de choses, n'est-ce pas un devoir de conscience d'indiquer à vos lecteurs, un établissement qui met l'instruction solide et chrétienne des Sourds-Muets de nos contrées, à la portée de tous et surtout des fortunes les plus modestes? (Le

prix de la pension est à peine ce que coûterait un enfant, en frais accessoires, dans les écoles de Paris.)

Notre maison reçoit en outre chaque année, ou gratuitement, ou à des prix très-réduits, autant de malheureux enfants que nos moyens nous le permettent: car c'est ici, avant tout, une œuvre de charité chrétienne et religieuse, et je ne comprends pas qu'une école de Sourds-Muets, qui demande tant de dévouement et de patience, puisse réussir à faire le bien dans d'autres conditions.

L'établissement des Sourds-Muets à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), sur le chemin de fer de l'Ouest, à 4 h. de Paris, 3 h. de Versailles, 4 h. 1/2 de Chartres, a eu pour fondateur le vénérable et savant abbé BEULÉ, qui aimait mieux vivre obscur dans sa patrie, que de recueillir la glorieuse succession de l'abbé Sicard qui lui fut offerte.

Longtemps cette École est restée ignorée sous l'humble toit des Sœurs de l'Immaculée-Conception, ces mères vertueuses et dévouées des enfants pauvres.

Aujourd'hui, des circonstances toutes providentielles, son heureuse affiliation à la célèbre Institution de Toulouze, la mettent en mesure de faire le bien d'une manière plus étendue, plus éclatante et plus solide.

Il serait à désirer que les parents, qui ignorent l'état de l'enseignement des Sourds-Muets dans nos contrées, ou qui cèdent au vaniteux plaisir d'envoyer leurs enfants dans les riches institutions de la capitale, pussent comparer l'instruction de notre École avec celle de ces brillants établissements aux dehors trompeurs dont un journal (la Revue de Paris), disait: « qu'ils sont réduits à montrer des murs, comme si cet éclat extérieur pouvait longtemps servir de masque à l'absence de toute doctrine. »

Quant à l'éducation morale et religieuse dans notre École, aux soins de santé, de propreté et de bonne tenue, il suffit, pour en juger, de savoir que le personnel de notre maison se compose de prêtres et de religieuses, anges de vertu et de dévouement.

Les familles qui désirent, pour leurs jeunes enfants, des soins plus particuliers dans la nourriture, le coucher, les vêtements, trouveront toute facilité, à des prix très-modérés.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations pressées,

Le directeur de l'établissement supérieur des Sœurs de l'Immaculée-Conception,

LEBOUCQ.



Feuilleton de l'Abeille

DU 5 NOVEMBRE 1855.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

ROBERT SURCOUF.

II.

Ici commence pour Surcouf la série de valeureux exploits qui l'ont rendu célèbre; avide de combats, son plus ardent désir est de se livrer à la course contre les Anglais, et pour cela il accepte avec empressement le commandement du corsaire le Modeste, qui prend alors le nom d'Emilie. Mais le gouverneur Malartic ayant refusé à ses armateurs une lettre de marque, Surcouf dut se résigner à n'accepter qu'un congé de navigation pour aller aux îles Séchelles chercher une cargaison de grains. Le 3 septembre 1795, l'Emilie appareilla de Port-Louis: sur ce navire de 180 tonneaux, avec 30 hommes d'équipage et 4 canons de six, Surcouf va prélever aux prodiges qui doivent, par la suite, le rendre la terreur du commerce britannique dans la mer des Indes et lui créer une renommée sans exemple. Au bout de douze jours d'une navigation calme l'Emilie jetait l'ancre dans la rade de Sainte-Anne, un des petits îlots de l'archipel de Séchelles. On s'occupait du chargement, lorsqu'un après-midi, au milieu de la sécurité la plus profonde,

deux voiles anglaises furent signalées. La fuite seule pouvait soustraire l'Emilie à une perte certaine, et Surcouf s'y détermina, non sans jurer, avec sa promptitude ordinaire. Chassé jusqu'au-delà de l'équateur, il fut assez heureux pour échapper aux Anglais; mais il se trouva dans la position la plus critique par suite d'une horrible tempête et du manque de vivres. Cependant il ne se découragea pas, et loin de se laisser abattre par ce revers, il en prit pour ainsi dire une force nouvelle. Il conçut alors le hardi projet de se diriger vers le golfe du Bengale avec l'espoir de s'y ravitailler par quelque prise. La fortune commença alors à lui sourire; il s'empara d'abord d'un navire chargé de bois, puis d'un brick-pilote et de deux bâtiments de riz. Ayant remarqué que le brick capturé le Carlier avait une marche supérieure à l'Emilie, il le monta avec une partie de son équipage, et prend, sans coup férir, au milieu de la nuit, la Diana sortant de Calcutta avec 6,000 balles de riz. Surcouf ne s'arrête pas là; superstitieux comme un matelot breton, il veut profiter de la chance qui le favorise. L'occasion ne se fait pas attendre; il rencontre le Triton, vaisseau de la Compagnie des Indes, portant une batterie basse de 26 canons et 450 hommes d'équipage. Tout autre que Surcouf eût pris chasse devant ce navire ennemi, dont il ne connaît pas les forces, mais que, dans tous les cas, il peut juger bien supérieures aux siennes; lui, au contraire, forme le plan hardi de s'en rendre maître. Fin matois, il a recours à la ruse pour approcher du navire qu'il convoite comme sa proie, et il arbore le yacht anglais signal des bricks-pilotes. Là seulement il s'aperçoit de la supériorité du Triton qu'il n'avait pu apprécier qu'imparfaitement à distance; il est trop tard pour fuir; il faut se rendre ou combattre. Devant cette alternative, le doute n'est pas permis; il rassemble son équipage, composé de 48 hommes, y compris le chirurgien et le cuisinier; il ne dissimule pas toute l'imminence du danger; tous furent d'une voix unanime

de vaincre ou de périr, et Surcouf s'écrie: Eh bien! que ce vaisseau devienne notre tonbeau ou le berceau de notre gloire! Pendant ce temps, les deux navires, si disproportionnés qu'on dirait un géant auprès d'un nain, se rapprochent de plus en plus: ils ne sont qu'à une demi-portée de pistolet. Alors Surcouf fait remplacer le pavillon britannique par les couleurs tricolores, en assurant cette déclaration de combat par deux coups de canon sur le tillac du Triton. Cette attaque imprévue jette le désordre parmi les Anglais; Surcouf en profite pour aborder; en moins de quelques minutes, lui et ses compagnons escaladent le pont du Triton, où ils renversent tout sur leur passage. Surcouf tue le capitaine d'un coup de pistolet. Cependant les Anglais se défendent avec acharnement; mais ils ne peuvent tenir contre la fureur qui anime leurs audacieux adversaires; ils abandonnent le pont et se réfugient dans la batterie, où ils tentent d'organiser une résistance. Surcouf les bloque en faisant fermer les caillottes pour leur ôter toute issue; mis en joue par un matelot, l'arme fait long feu; désespérés, les Anglais essaient de pointer une pièce, dans le but de faire sauter le gaillard d'arrière; mais une vive fusillade, dirigée par le grand panneau, les empêche de mettre ce projet à exécution. Ils se sauvent éperdus dans l'entrepont, et se rendent enfin à discrétion.

Surcouf, aussi généreux après la victoire que terrible pendant le combat, montra envers les vaincus autant de désintéressement que de courtoisie, laissant à chacun ce qui lui appartenait; noble conduite que les Anglais se plurent eux-mêmes à reconnaître, ainsi que le constate le Courrier de Madras des 9 et 10 février 1796, dans le compte rendu de la défaite du Triton. Ainsi, après avoir fait passer sur la Diana, capturée la veille, tous les prisonniers à l'exception de quelques-uns nécessaires pour la constatation de la prise, il les rend à la liberté, en ne leur imposant, sur parole, qu'une rançon dont les



**Banque de France.**

Un billet faux de 400 francs, portant pour lettre de séria D30, création du 26 juillet 1849, a été découvert à la Banque qui s'empresse d'en informer le public.

On a reconnu le faux aux signes suivants :

1° Le papier est plus fort, plus cassant et d'une teinte un peu plus huileuse.

2° Les filigranes sont grossièrement imités.

3° Les lettres blanches, dans le médaillon fond noir, ressortent moins nettement que sur le billet de la Banque.

4° Enfin les caractères du texte du billet faux sont plus petits que ceux du billet véritable; cette différence est très-sensible, surtout dans les mots : Cent francs.

**Une chienne qui rapporte.**

— Ici, ici...., apporte, Zoïle!... (Zoïle, c'est le chien d'Horace Vernet.)

Donc, notre compatriote, lors de son dernier séjour à Alger, où il est venu sous le prétexte de faire un chef-d'œuvre avec couleur locale (comme s'il avait besoin de se déranger pour cela), Horace Vernet chassait, et il appelait Zoïle pour ramasser un perdreau. Un magnifique animal (pas Zoïle), se jette dans ses jambes et lui présente le gibier demandé.

Notre chasseur admire l'animal. Quelle tête fine! quels jarrets!... quels museaux d'acier! Je donnerais l'impossible pour que cette chienne fût à moi!

— Heureux de vous l'offrir, Monsieur, lui dit le propriétaire du quadrupède, modeste coiffeur d'Alger; prenez-la, c'est une bonne chienne qui rapporte admirablement.

— Mais comment reconnaître....

— Le plaisir de vous obliger, Monsieur.

Et Vernet garda la chienne.

Mais pour consoler le maître, il lui envoya un portrait signé, délicieux tableau qui présente une ravissante copie de l'original à quatre pattes. La mère est en famille, car au lieu d'une chienne, Vernet a donné quatre animaux. La vie respire sous les manelles aspirées par les petits; le tout encadré dans un ravissant paysage.

Tout le monde, le monde qui se fait raser et coiffer, en dépit de cette horrible mode qui donne l'aspect d'un brigand des Abruzzes, tout le monde peut voir ce petit chef-d'œuvre de chevalet dans le salon de M. Clavier, coiffeur, rue Bab-el-Oued.

Le désir de voir cette figure canine amène nombre de clients à M. Clavier.

Pour nous, nous l'avons vue cinq fois, et notre table de toilette s'est vue meublée de trois pots de pommaades et de deux flacons d'essence: il nous fallait bien un prétexte, puisque nous nous rasons nous-même.

Nous conseillons aux amateurs de visiter ce tableau. Si quelqu'un ne pouvait faire d'achat (pauvreté n'est pas vice), qu'il vienne nous emprunter un de nos pots de cosmétique à la rose; il demandera, de notre part, à changer contre un autre au jasmin. De cette façon il pourra, comme ceux qui ont de la monnaie, voir à quel prix Vernet estime un service rendu. Donner une chienne peinte par lui pour une chienne de chair et d'os, c'est payer en prince, c'est-à-dire en artiste.

Déjà tous les amateurs se sont fait accommoder par M. Clavier, qui a pris, en plus, deux garçons supplémentaires pour ses nouveaux clients. Il avait raison de dire au généreux Horace: c'est une chienne qui rapporte. (L'Akbar.)

— On dresse en ce moment sur l'un des points culminants de la butte Montmartre une colonne-phare de 50 mètres de hauteur qui va recevoir à son sommet un appareil électrique qui doit illuminer tout le midi de Montmartre et Paris jusqu'au boulevard des Italiens. (Journal de Chartres.)

— On lit dans le *Moniteur universel* l'article suivant :

« L'administration des forêts est dans l'usage d'accorder, moyennant certaine redevance, la faculté d'introduire les porcs dans les forêts domaniales, à l'époque où ils peuvent s'y nourrir de glands. »

« Le ministre des Finances vient de décider que pendant l'hiver de 1853 à 1854, cette faculté serait accordée gratuitement. »

« Cette mesure aura pour effet de réserver à l'approvisionnement général du pays, une certaine quantité de grains et de pommes de terre, et d'alléger, pour quelques familles pauvres, les charges résultant du renchérissement momentané des subsistances. »

**Etat civil de la commune d'Étampes.****NAISSANCES.**

Du 28 Octobre. — ROUSSEAU, Joseph. — 30. ABBEMA, Louise-Catherine-Léonia. — 31. BERTHEAU, Albertine.

**DÉCÈS.**

Du 24 Octobre. — MASSON, Louise-Irma, 4 mois. — 29. LEVASSEUR, Jean-Joseph, voyageur de commerce, 29 ans. — 1<sup>er</sup> Novembre. DALLIER, Marie-Adélaïde, épouse de Pierre Gambrelle, 67 ans. — 2. CHARLES, garde-moulin, 20 ans, enfant trouvé.

Le Propriétaire-Gérant, Auc. ALLIEN.

**Théâtre d'Étampes.**

Dimanche 6 novembre 1853.

L'HONNEUR DE LA MAISON, drame en 5 actes, de la Porte St.-Martin, par MM. Devigne et Léon Batu.

M<sup>me</sup> et M. PINCHON, vaud, en 4 acte, de MM. Dumañoir et Dennery.

**ANNONCES.****RETRAIT  
DE  
CAUTIONNEMENT.**

Aujourd'hui vingt-quatre septembre mil huit cent cinquante-trois, au greffe du Tribunal civil de première instance d'Étampes, et par devant nous, commis-greffier soussigné,

Est comparu monsieur Antoine-Martin-Félix Girault, ancien avoué près ce Tribunal, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, n° 17;

Lequel nous a déclaré avoir cessé les fonctions qu'il exerçait, ce qui résulte d'ailleurs de la nomination, en son remplacement, de monsieur Paulin-Laurens, avocat à Étampes; qu'il entend, en conséquence, opérer le retrait du cautionnement par lui fourni en sadite qualité, et inscrit au Trésor le trente juin mil huit cent vingt-neuf, sur le livre des cautionnements, registre dixième, folio cent-douze, numéro vingt-six;

Et a, ledit M<sup>r</sup> Girault, requis acte de sa déclaration en signant avec nous, commis-greffier, après lecture faite.

Signé, GIRAULT,  
et FONTAINE, commis-greffier.

Par autorité de Justice.

**Vente aux Enchères,**

A ÉTAMPES.

RUE DE LA VIGNE, n° 4.

AU DOMICILE DES SIEURS GAGNAGE ET C<sup>o</sup>,

Fabricants de Café-Grâmen,

Le Dimanche 13 Novembre 1853,

heure de midi,

Par le ministère de M<sup>r</sup> MAGNANT, commissaire-priseur,  
A ÉTAMPES.

Consistant en :

1<sup>o</sup> Ustensiles de ménage, matelas, lits de plume, meubles, pendules et glaces, et quantité d'objets mobiliers.

2<sup>o</sup> Une machine neuve, servant à la fabrication du café-grâmen, composée de rouages, volants, engrenages, cylindres; le tout en fer et fonte.

3<sup>o</sup> Environ 3,000 kilogrammes de café-grâmen.

AU COMPTANT.

On trouve chez BACHELIER, libraire à Paris, quai des Augustins, 55, la STENARITHMIE, ou abréviation des calculs: Ouvrage adopté par la société des Instituteurs de la Seine comme complément indispensable de toutes les Arithmétiques.

Un dépôt de ce livre existe chez BRIÈRE, rue de la Juiverie, à ÉTAMPES.

Etude de M<sup>r</sup> GODIN, notaire à Étampes.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION.

En l'Etude et par le ministère de M<sup>r</sup> GODIN, notaire à Étampes,

Le Dimanche 13 Novembre 1853,

une heure de relevée.

**MAISON,**

Sise à Étampes, rue de Juiverie, n° 17,  
et rue de la Queue-du-Renard,

AVEC DÉPENDANCES,

D'UN PRODUIT DE 500 FRANCS.

S'adresser, pour la visiter, à M. POCHÉ-BOULLAND, marchand boucher, rue de la Juiverie, et audit M<sup>r</sup> GODIN, notaire, pour les autres renseignements.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

Anglais, par parenthèse, s'affranchirent malgré la foi jurée et les bons procédés de Surcouf à leur égard.

Quarante jours après ce brillant fait d'armes, Surcouf, monté sur sa brillante conquête, jeta l'ancre à l'Île-de-France, où il fut accueilli comme un sauveur, car il amenait avec lui une quantité de grains suffisante pour faire cesser la disette qui s'y faisait sentir. Eh bien! chose incroyable, le gouvernement de la colonie confisqua tous les navires capturés par Surcouf, sous prétexte que l'*Emilie* n'était pourvue que d'un congé de navigation. Lui et les armateurs réclamèrent naturellement, mais le tribunal maintint la confiscation, et Surcouf, indigné de cette spoliation inique, se résolut à venir en France faire valoir ses droits. Le Directoire fit de cette affaire l'objet d'un message aux Conseils, qui arrêtèrent que « les prises faites dans les mers de l'Inde par le navire l'*Emilie*, appartenant à des armateurs et équipages, et leur seraient restituées en nature si elles existaient encore, ou que le prix leur en serait remis. » Un décret du 17 fructidor an 5, sanctionna cette résolution qui rendait Surcouf créancier de l'Etat pour la somme énorme de 1,700,000 fr., que, vu la pénurie du trésor, il consentit à réduire à 660,000 fr.

Après quatorze mois de séjour à Paris, au milieu des tracasseries et des ennuis de la procédure, Surcouf vint habiter sa ville natale; mais bientôt fatigué de cette longue inaction, il ne put supporter plus longtemps cette vie monotone, et c'est avec une joie indicible qu'il accepta l'offre d'un armateur de Nantes, du commandement du corsaire la *Clarisse*, de quatorze canons et de cent quarante hommes d'équipage. A la fin de juillet 1798, il quitta Paimbœuf pour se rendre une troisième fois à l'Île-de-France. C'était à ce moment une traversée périlleuse; les Anglais sillonnaient les mers, et nos bâtiments marchands qui osaient entreprendre un tel voyage devenaient presque toujours la proie de ces redoutables ennemis. Surcouf l'accomplit heu-

reusement, mais il eut encore la gloire de mettre en fuite le pavillon britannique. La *Clarisse* venait de franchir l'équateur lorsqu'elle fut rencontrée par un vaisseau anglais portant vingt-six canons, et qui, plein de confiance dans sa force, s'avança sur elle, croyant l'amener par une simple démonstration offensive; son espérance est déçue; le combat s'engage avec ardeur de part et d'autre; Surcouf le dirige avec son habileté et sa précision habituelles, suppléant à son excessive faiblesse par des manœuvres hardies et un feu nourri d'artillerie et de mousqueterie. Excellent tireur, il ne quitte pas son fusil baptisé du nom expressif de *Foudroyant*, et malheur à celui qu'il ajuste. Dans ce terrible duel, Surcouf, pour la première fois, est atteint d'une balle qui lui effleure le nez; il tombe sur le pont sans connaissance, mais sa blessure n'est que légère; revenu à lui, et sans prendre le soin de se faire penser, il se remet sur pieds la vengeance dans le cœur, et son adversaire, le capitaine anglais, devient la victime du premier coup de *Foudroyant*. — La résistance de l'ennemi diminuait sensiblement, et Surcouf manœuvrait pour l'aborder, lorsqu'un boulet vint briser le petit hunier de la *Clarisse*. Ce contretemps ralentit son mouvement, et le navire anglais en profite pour se soustraire par la fuite à une défaite certaine.

Cette glorieuse victoire, et la capture d'un brick anglais qui se rendit sans combattre, furent les seuls faits marquants de cette traversée, et le 5 décembre 1798, la *Clarisse* touchait l'Île-de-France. Elle en repartit au commencement de l'année suivante, se dirigeant vers la côte de Sumatra, en vue de Sou-sou, ville du royaume d'Achem. Surcouf remarqua, ancrés dans ce port, deux bâtiments marchands occupés au chargement d'une cargaison de poivre. Tout indique qu'ils sont d'une force supérieure et parfaitement armés; il veut néanmoins s'en rendre maître, et les attaque avec la rapidité de la foudre. Pendant la vigoureuse résistance qu'il rencontre menace de lui

devenir fatale. Tout à coup, une idée d'une incroyable hardiesse vient à son esprit; il donne l'ordre à son frère, Nicolas Surcouf, officier sur la *Clarisse*, d'aller avec quarante hommes déterminés escalader le pont du plus fort des deux navires par le bord opposé à celui où il tirait. La fumée qui enveloppe les combattants d'un épais brouillard, favorise cette manœuvre désespérée; elle s'exécute avec une promptitude et un courage couronnés d'un plein succès. L'ennemi était loin de s'attendre à une pareille ruse, et à l'aspect des Français à son bord, il abaisse pavillon. Le second vaisseau anglais prend alors la fuite, mais Surcouf l'atteint bientôt et le capture. A ce fait d'armes éclatant dut se borner cette croisière de la *Clarisse*, le combat qu'elle venait de soutenir lui ayant fait éprouver des avaries qui ne lui permettaient pas de continuer sa navigation. Surcouf se décida à retourner à l'Île-de-France pour s'y radouber, traînant à sa suite les trophées de sa victoire.

MAURICE CHAMPION.

(La suite au prochain numéro.)

**Charade.**

L'animal qui reçoit sur son dos mon premier

Fait sa boisson de mon dernier;

A ceux qui font glisser mon tout près du rivage

C'est aussi mon dernier que l'on donne en breuvage.

COSSART.

— Le mot de notre dernière charade est: *Pré-tendre*.

DEUXIÈME ANNÉE.

**LE MUSÉE DES DAMES**ET DES DEMOISELLES,  
JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE  
DE TOUTS LES TRAVAUX DE DAMES.PARIS : ADMINISTRATION : DÉPARTEMENTS :  
10 fr. par an. 33, Chaussée-d'Antin, à Paris. fr. par an. 21

De tous les recueils consacrés aux Dames et aux Demoiselles, le plus beau, le plus complet et le plus soigné dans sa rédaction, c'est sans contredit *Le Musée des Dames et des Demoiselles*. La variété de ses articles, aussi utiles qu'intéressants, et toujours d'une irréprochable moralité, lui donne accès au sein des familles, des pensions et des couvents.

Publié le 15 de chaque mois par livraison de 32 pages de texte, le *Musée des Dames et des Demoiselles* forme, au bout de l'année d'abonnement :

- 1° Un fort beau volume de 384 pages, grand in-8°.
- 2° Trois aquarelles (fac-simile) des meilleurs articles.
- 3° Deux dessins à la sépia.
- 4° Un Album de 48 pages de musique inédite.
- 5° Douze gravures de Modes coloriées.
- 6° Six planches contenant de fort beaux dessins de tapisserie, coloriées avec soin.

7° Deux planches de petits ouvrages de fantaisie, imprimées en or et couleur.

8° Douze rébus illustrés.

9° Deux cents dessins de Broderies en tous genres; ouvrages nouveaux à l'aiguille, au crochet, au filet, etc.

10° Patrons de grandeur naturelle pour robes, mantelets, canezous, chapeaux, bonnets et lingerie de toute espèce.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Paris : 10 fr. par an. — Départements : 12 fr. par an.

Les abonnements partent du 15 novembre et se font pour l'année entière.

En souscrivant, chaque abonné reçoit immédiatement à titre de PRIME : *Bluette la Larandière*, grande aquarelle (fac-simile) de A. Delacroix.

Les abonnés des départements qui n'ont pas d'occasion pour faire retirer leur prime à l'administration, devront ajouter au prix de l'abonnement un franc en sus si elles veulent la recevoir franche de port.

Mode d'abonnement le plus simple.

Envoyer franco, un mandat de poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M<sup>me</sup> Louise THOMASSIN, directrice du *Musée des Dames et des Demoiselles*, rue de la Chaussée-d'Antin, 33, à Paris.

On s'abonne aussi par l'entremise des libraires, des messageries et des directeurs de poste, sans augmentation de prix.

CABINET DE M. DOUBLEDENT.

22, RUE DU BOULOY, A PARIS.

Achats et recouvrements de créances sur Paris et les départements, Liquidation de successions, Recettes de rentes, Vente de propriétés.

**A LOUER** une MAISON DE CAMPAGNE avec dépendances, Jardin, Rivière bordant la propriété, située commune de Chalo-Saint-Mars, sur la route d'Etampes à Chartres, à 5 kilomètres de la station d'Etampes, Chemin de fer d'Orléans; — deux heures de Paris. — S'adresser au concierge. (10-4).

**IMPRIMERIE A CÉDER** pour cause de décès, à SÉDAN (Ardennes).

Cette Imprimerie est en pleine activité; elle a une bonne clientèle composée d'administrations, de notaires, d'avoués, etc., et un journal qui se publie deux fois par semaine. Prix 20,000 fr. — S'adresser à M<sup>me</sup> SCHAU, à Sedan, propriétaire de l'établissement.

M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes, demande de suite, un clerc ayant une écriture très-lisible.

A partir du 10 novembre prochain, l'Etude de M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué, sera transférée rue Sainte-Croix, n° 49.

BUREAUX :

Rue de Provence, n° 3.

Un numéro le 10 de chaque mois à partir du 10 mai.

Chaque numéro se compose de 2 feuilles in-8, à deux colonnes, contenant la matière de 4 feuilles.

En an, Département, 7 fr. 50

**NOUVEAU JOURNAL**

DES

**CONNAISSANCES UTILES,***Encyclopédie mensuelle.*

Agriculture. — Horticulture. — Arts et Métiers. — Découvertes. — Sciences. — Beaux-Arts. — Cultures industrielles. — Animaux domestiques. — Economie rurale et domestique. — Jurisprudence et Médecine usuelles. — Variétés littéraires. Biographies. — Voyages, etc., etc. — Lectures de la famille.

On s'abonne : Aux Messageries; chez les Libraires; et préférentiellement en envoyant franco un Mandat de poste, ou un Mandat à vue timbré sur Paris, à l'ordre de M. l'Administrateur du NOUVEAU JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ORNÉ DE GRAVURES

dans le texte,

Publié avec les concours de plusieurs SAVANTS ET HOMMES PRATIQUES.

sous la direction de

**M. JOSEPH GARNIER,**

PROFESSEUR

à l'École Impériale

des Ponts-et-Chaussées.

Rue Saint-Antoine, n° 2.

**DE JEAN fils.**

CONFECTION EN TOUTS GENRES. — SAISON D'HIVER.  
Grand assortiment de Paletots et Cabans confectionnés.

**CHOCOLAT SAINTOIN**

MENTIONS HONORABLES

Aux Expositions de 1844 — 1849.

Chocolat de santé véritablement hygiénique, pur sans aucun mélange. — Comme garantie de bonne fabrication, chaque paquet est revêtu de notre signature.

PRIX DANS TOUTS LES DÉPÔTS :

Le demi-kilo : 1 fr. 50; — 2 fr.; — 3 fr. 50; — 4 fr.

A la vanille : 50 c. en plus.

Chez tous les épiciers, confiseurs, et marchands de comestibles.

Usine à vapeur à Orléans. (12-6)

2 fr. le billet.

**LOTERIE**

2 fr. le billet.

Tirage le 27 novembre 1853.

Tirage le 27 novembre 1853.

Autorisée par M. le Préfet du département de Seine-et-Oise,

Au profit de la Société du Théâtre d'Etampes, et sous la surveillance d'une commission spéciale nommée par M. le Préfet.

— 600 Billets de 2 francs. —

**UN TABLEAU ADMIS A L'EXPOSITION DE 1853,**

PEINT et OFFERT par M. N. BERCHÈRE,

Sera gagné par le PREMIER NUMÉRO sortant au tirage qui aura lieu le **Dimanche 27 Novembre 1853,**  
DANS LA SALLE DE SPECTACLE.

Les fonds à provenir de la loterie seront employés, sous la surveillance de la Commission spéciale, à la décoration extérieure et intérieure de la Salle de Spectacle. — Le public sera admis à visiter le Tableau de M. BERCHÈRE le dimanche 30 octobre et jours suivants, de midi à deux heures, dans l'un des salons de la Mairie.

On peut se procurer des billets :  
( A l'Hôtel-de-Ville d'Etampes.  
Chez MM. les Gérants du Théâtre.  
Et au bureau du journal L'Abelle.

A Paris. **CHOCOLAT PERRON** r. Vivienne, 14.

PARTOUT en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'ailment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

**EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.**

Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

Dépôt chez M. DÉPLIÈZE, place de l'Hôtel-de-Ville.

**MAISON DE SANTÉ POUR DAMES**

RUE BALZAC, n° 10, A PARIS;

**Villa d'accouchement,**

Avec jardin sans aucun signe extérieur, rue Châteaubriant, n° 14 (CHAMPS-ÉLYSÉES), à Paris.  
Traitement des maladies des Dames par M<sup>me</sup> BENARD, directrice des Maisons, professeur d'accouchement, élève de la Faculté de médecine et des hôpitaux de Paris, de MM. Paul Dubois, CULLERIER et LISFRANC.

**Consultations tous les jours.**

On se charge de tout ce qui concerne le placement des enfants. — L'étendue des établissements permet de recevoir les dames dans toutes les positions de fortune. (10-4)

**JOURNAL POUR RIRE.**

Le **JOURNAL POUR RIRE**, depuis que les événements l'ont obligé à abandonner la politique, a vu sa clientèle s'accroître dans une proportion prodigieuse. C'est aujourd'hui le journal de tout le monde, car il ne blesse plus l'opinion de personne, et il a trouvé dans le vaste champ des mœurs, des folies, des travers et des ridicules de la société les éléments d'un succès qui va tous les jours grandissant.

Son prix d'abonnement est incroyablement bon marché, eu égard à l'immense quantité de dessins comiques qu'il publie : pour 17 fr. par an il donne à ses abonnés trois fois plus de caricatures que les journaux qui se vendent 40 francs et même 80 francs, et ses caricatures dessinées et gravées sous la direction de M. PHILIPON, le fondateur du *Charivari*, de l'ancienne *Caricature politique* et de la *Maison Aubert*, sont toujours ce qui se fait de mieux dans ce genre, où les artistes français n'ont pas de rivaux.

Mais le *Journal pour rire* n'est pas seulement un journal d'images amusantes, c'est aussi un journal littéraire de premier ordre, il peint, à l'aide de la plume aussi bien que du crayon, les mœurs de notre époque, et sa collection formera un livre fort intéressant auquel on pourra donner le titre de : *Les Français peints par eux-mêmes*, car ce titre n'aura jamais été si bien justifié.

Le prix d'abonnement est de 5 fr. pour trois mois, — 10 fr. pour six mois, et seulement 17 fr. pour l'année. On gagne donc 5 fr. à s'abonner pour un an tout de suite, au lieu de renouveler par trimestre.

Si, à ces 17 fr. on ajoute 5 fr. (en tout 20 francs), on reçoit immédiatement et franc de port l'*Album amusant*, composé de vingt numéros du *Journal pour rire* réunis et brochés sous une belle couverture glacée et or.

Envoyer un bon de poste ou un billet à vue sur Paris, au Directeur, rue Bergère, 20.

2<sup>me</sup> année. L'ÉCHO LITTÉRAIRE. 6 fr. par an.

Le plus grand des journaux mensuels, paraissant le 15 de chaque mois.

L'Écho littéraire vient de terminer la première année de sa publication. Ses douze numéros, réunis en un magnifique volume de 37 feuilles, contiennent, dans leurs 4,200 colonnes, la matière de plus de 10 volumes in-8 ordinaires.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE, Parachute des Cheveux,

DE CHATELAIN, A ROUEN.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et piluleuses blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment. GARANTIE.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France. Dépôt à Etampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques, (35-4).

BUREAUX A PARIS 41, FAUB. MONTMARTRE EN N° 10 DE CHAQUE MOIS. Les abonnements datent du 1er janvier ou du 1er juillet.

LE LYGÉE

JOURNAL DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

Sous la direction de M. Auguste Canneva

10 fr. par an, 10 fr.

Morale.—Logique.—Langue française.—Littérature.—Beaux-Arts.—Histoire.—Biographie.—Géométrie.—Mécanique.—Physique.—Chimie.—Botanique. Zoologie.—Astronomie.—Géographie.—Voyages.—Agriculture.—Arts et Métiers.—Hygiène.—Bibliographie.—Variétés.—Chroniques, etc., etc.

Rédigé par les sommités de la Littérature, des Arts, de l'Enseignement et du Clergé. Le LYGÉE est le plus précieux cadeau qu'on puisse faire à un jeune homme. Chaque livraison contient 20 dessins sur bois, une ou deux gravures de zoologie, de botanique, de marine, ou de paysage richement coloriées.

PLUS DE CONSTIPATION.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE par l'emploi de la FÉCULE INDIENNE du docteur PASVIEUX, ex-médecin de la vice-reine de Hongrie, etc., etc.

Entrepôt général à Paris, rue Saint-Martin, 525, pharmacie COQUIL.

C'est un fait acquis à la science que la FÉCULE INDIENNE guérit infailliblement la constipation, et de plus toutes les maladies qui en résultent, telles que: hémorrhoides, varices, maux de tête, du foie, des intestins, de la matrice, de la vessie, du bas-ventre, du centre, du cou, du gosier, hypochondrie, phthisie, spasmes, crampes, palpitations du cœur, congestions cérébrales, migraine, irritabilité nerveuse, insomnie, mal de cœur, affections bilieuses, éruptions cutanées, dartres, hydropisie, etc., etc.

La réputation de la Fécule indienne, disait déjà, en 1077, le célèbre chevalier Temple, ambassadeur anglais, est universelle, et elle est consacrée de la même façon que les moines, c'est-à-dire par une LOUANGE EXTRÊME. ... Temple's Works, tome VI, page 521.

Cet usage, si bien mérité, n'empêcha pas les praticiens de son temps d'employer inutilement les purgatifs et les lavements pour guérir ces douloureuses maladies. Au lieu de soulager, ils ne firent qu'aggraver le mal. C'est un axiome en médecine, que les purgatifs et les lavements ne guérissent pas, mais au contraire augmentent la maladie. Voici comment s'expriment à ce sujet les auteurs les plus célèbres de nos Facultés de médecine.

JAMAIS PLUS DE PURGATIFS. La guérison de la constipation ne peut s'opérer par des purgatifs, car une CONSTIPATION PLUS OBSTINÉE suit toujours l'opération d'un médicament aperitif ou purgatif. — Docteur HENRY.

La purgation peut entraîner subitement la constipation; elle tend en effet à augmenter la paresse intestinale; elle guérit le mal momentanément, elle ne le prévient pas pour l'avenir; elle en ravive au contraire les efforts; mais ce qui est plus grave, elle use et mousse, pour ainsi dire, l'excitabilité du tube intestinal que, normalement, la seule impression des matières stercorales (c'est-à-dire leur poids), doit suffire à mettre en jeu. — Docteur REQUIS, professeur à l'École de Médecine de Paris.

Est-il clair que les purgatifs ne guérissent pas la constipation, et la font naître au contraire? Nous pouvons encore nous écrier: JAMAIS PLUS DE LAVEMENTS!

L'opération d'un lavement ne stimulant que l'extrémité du canal intestinal, le rectum est loin de suffire, si l'on veut obtenir l'évacuation complète, ce qui est cependant le but à remplir. — Docteur HAMALON.

Il ne faut point répéter l'emploi des lavements, comme on le fait aujourd'hui, parce que leur fréquence produit des accidents qui ne sont nullement compensés par l'avantage des évacuations qu'ils déterminent, tandis que les coliques flatulentes, les gonflements abdominaux, la tympanite même, occasionnés par l'abus des lavements, durent plusieurs jours. Ces inconvénients résultent surtout des lavements les plus usités.

comme ceux à l'eau tiède, à la graine de lin, etc., et ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse leur faire; ils méritent encore celui de n'être que des palliatifs, et d'entretenir même le mal auquel on veut remédier par leur emploi; car il est de fait dans les névroses gastriques, que les lavements amoindrent temporairement la constipation, qu'elle devient d'autant PLUS DIFFICILE à vaincre QU'ON USE D'AVANTAGE DES LAVEMENTS, ET QU'IL PLUS ON EN PREND, PLUS ON EST OBLIGÉ D'EN PRENDRE. Ce que nous disons ici, nous l'avons observé dans une multitude de faits, notamment sur nous-même. — Docteur BARROIS, Traité sur les gastralgies, 3<sup>e</sup> éd., v. 1, p. 550.

Il en résulte, on n'en peut douter, qu'il n'y a pas de grand médicament, que les lavements perpétuent la constipation. Il faut pourtant guérir cette affreuse maladie. Le progrès que fait l'humanité nous en fait une obligation. Ce progrès sincère, véritable, inmanquable, a été opéré par la Fécule indienne. OUI, LA CONSTIPATION EST RADICALEMENT GUÉRIE PAR LA FÉCULE INDIENNE DU D<sup>r</sup> PASVIEUX. Ceci est une vérité prouvée par des guérisons prodigieuses, et devant des faits de cette évidence, on ne peut mettre en doute l'efficacité de cette Fécule. Nous pourrions nous borner à constater ces faits; mais nous voulons expliquer et démontrer par quels moyens on arrive à ces merveilleux résultats: tout ce qui est simple, et tout ce qui repose sur une base vraie et solide se peut toujours expliquer avec intelligence.

Tout le monde sait que le corps répare ses forces et se maintient en un parfait état de santé par l'ingurgitation d'une nourriture végétale ou animale. Après l'avoir avalée, il la dissout dans l'estomac; la partie la plus pure, et qui est en essence, s'assimile au corps et même s'animalise, si bien qu'elle est considérée comme une portion du corps lui-même; elle se transforme en chyle qui alimente notre machine. L'autre partie, qui est la plus grossière et la plus volatilisée, se réduit en matières fécales; elle ne doit que momentanément résider dans l'abdomen, juste le temps qu'il faut au corps pour user le chyle qui est nourricier lui-même. Une nouvelle alimentation créera une nouvelle quantité de chyle, et ainsi de suite. Mais supposez que le chyle est épuisé, et que la première nourriture ne peut pas s'évacuer, il se résultera que le corps n'ayant plus de chyle languira, et que le tube intestinal sera subitement douloureux. Or, la constipation est tout justement cette affection qui s'oppose à une évacuation partielle ou totale, elle nous force à retarder les matières stercorales qui s'opposent à l'ingurgitation d'une nouvelle alimentation. Si la constipation était complète, la mort s'en suivrait sur-le-champ; si elle n'est que partielle, elle nous laissera languir, et avec des angoisses désespérantes. La constipation est la plus triste et la plus douloureuse des maladies. On rapporte que le fameux Pierre de Montmar, qui, dans plusieurs graves maladies, s'était toujours refusé à faire la

moindre dépense en médicaments, étant un jour si fortement constipé, et ayant si violemment souffert, s'écria, les armes aux yeux: Ah! chienne de constipation, tu ne peux te vanter de m'avoir seule obligé à tirer les cordons de ma bourse!

Scarron redoutait la constipation au-delà de tous les maux, même du feu. On disait en sa présence sur les plus grandes souffrances que Dieu peut infliger à l'homme: tout le monde tomba d'accord que le feu devait être le plus terrible châtiement; Scarron, ce pauvre cul-de-jatte, n'avait pas opiné à haute voix. On en fit la remarque: c'est, dit-il, que je sais que la souffrance la plus douloureuse est celle de la constipation; car, ajouta-t-il, mieux vaut être damné que constipé.

La constipation est enfin l'effroi des malades et le désespoir des médecins. Elle naît en mille circonstances, et il est impossible d'en arrêter les progrès. On ne s'en aperçoit que lorsqu'elle est passée à l'état chronique. Alors on souffre de toutes ses forces. Il ne faut pourtant pas en désespérer, puisque la Fécule indienne produit une évacuation facile et prompte; mais nous pensons qu'on ne doit s'en préoccuper dès les premiers symptômes, à moins de graves inconvénients; on se sera ainsi épargné bien des maux pour l'avenir.

Voici comment la Fécule indienne opère: elle est émolliente au suprême degré, et beaucoup plus qu'aucune farine connue. Elle dilate les parois du tube intestinal, qui deviennent aussitôt distendus; il reprend son jeu ordinaire, son mouvement ordinaire renait, et l'évacuation a lieu immédiatement, sans efforts, sans souffrance, et sans se déranger de ses propres affaires, en voyage comme dans sa chambre.

Quand on a la constipation, ce qui est très-important, comme on vient de le voir, il faut encore reconnaître que la Fécule indienne nourrit et fortifie; pour le prouver, nous n'avons qu'à rappeler un fait connu, c'est que les farines s'assimilent et s'animalisent beaucoup mieux que les matières animales. C'est par toutes ces considérations qu'un malade a eu raison de publier que la Fécule indienne du docteur du Pasvieux est un remède de DIEU.

MODE D'EMPLOI.

La Fécule indienne se prépare comme un potage ordinaire, à l'eau pure, au lait et au bouillon; deux onces suffisent pour un demi-litre d'eau, le lait ou le bouillon. On verse d'abord à 6 cuillères du liquide, afin de dissoudre complètement; une fois que le mélange est bien opéré on le met sur le feu, on l'agite sans cesse; il ne faut pas qu'il bouille au fond. On le fait bouillir 10 à 12 minutes; on le retire, et on y ajoute du beurre, du sel, ou ce qu'on a l'habitude de prendre en d'autres circonstances. — Un verre ou eau avant de prendre cette Fécule prépare très-bien les voies digestives.

Se vend en boîtes: un demi-kil., 5 fr.; un kil., 5 fr. 50 c.; 2 kil., 10 fr.; 4 kil., 16 fr.; 8 kil., 30 fr.

Dépôts dans toutes les pharmacies.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

Table with multiple columns: MARCHÉ D'ÉTAMPES, MARCHÉ D'ANGERVILLE, MARCHÉ DE CHARTRES, MARCHÉ DE POISSY, MARCHÉ DE SECAUX. Includes prices for various grains (Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine) and livestock (Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons).

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ÉTAMPES. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.